

dans Notre Rome, les portes au débordement de l'hérésie ; il n'est pas en Notre pouvoir d'empêcher la diffusion de doctrines perverses et impies, ni les lois ouvertement contraires aux vérités de la foi et aux enseignements de l'Eglise.—Est-ce qu'au jugement de tout homme honnête, telle peut être la condition durable et régulière qui convient au Pasteur Suprême de tout le monde catholique, au pouvoir sublime qu'Il tient du Christ, à la dignité du Siège Apostolique ?

“ Non, certainement. Nous pourrons la subir ; mais tant qu'elle dure, ni Nous ni aucun de Nos successeurs ne pourra jamais, au prix de n'importe quel sacrifice, l'accepter et la contre-signer. Il s'agit de ce qui forme la vie et la force de l'Eglise : de l'indépendance, voulons-Nous dire, et de la liberté de son pouvoir suprême, par laquelle les Pontifes Romains, confiants en Dieu et forts du courage qu'inspire la conscience du devoir, ont toujours combattu, même contre les plus formidables puissances de la terre, et ont vaincu.—C'est pourquoi, Nous, résignés, comme au premier jour de Notre Pontificat, aux dispositions de la Providence, avec l'aide spéciale que Nous implorons et que toute la catholicité implore pour Nous du Ciel, Nous continuerons sans défaillance l'âpre et difficile chemin qui Nous reste encore à parcourir : au monde qui court à la ruine, Nous continuons d'apporter, du mieux que Nous pourrons, les précieux avantages de cette religion divine, que non seulement Il n'apprécie pas, mais qu'il combat avec ingratitudo et sottise. L'œuvre du Sacré-Collège, sur laquelle Nous comptons, Nous sera d'une grande aide et d'un grand secours, encore dans l'avenir. En cette confiance et en gage de Notre particulière affection Nous donnons à vous, Monsieur le cardinal, et à tous les membres du Sacré-Collège, comme à tous ici présents, la Bénédiction apostolique.”